

Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires

mercredi 16 juillet 2025 à LIMOGES de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0305 – Cimetières et gestion
funéraire

Durée :

Une journée 7 heures de formation

Public :

Elus,
Agents de l'Etat Civil en charge du funéraire

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

450€ TTC si financement DIF ELU
560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité .

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans la cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de

Gaule 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par
le ministère de la
Cohésion des
territoires et des
relations avec les
collectivités
locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques :

Accompagner les élus et les agents territoriaux œuvrant à la gestion municipale des opérations funéraires

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus et agents de :

- Maîtriser le cadre juridique afférent aux procédures administratives de reprise d'une part, des concessions temporaires échues et d'autre part, des concessions perpétuelles en état d'abandon.
- Sécuriser les diverses étapes de la reprise afin de prévenir les contentieux funéraires.

Le programme :

Thème 1°/ LES MODES D'INHUMATION

* Repérer les spécificités propres à chaque mode de sépulture

1°/ La concession

- Un mode d'inhumation facultatif
 - L'étendue du cimetière
- Un mode d'inhumation contractuel
 - Les redevances de concession
 - Les durées de concession
 - Les catégories de concessions
 - La transmission des concessions

2°/ Le terrain commun

- Un mode d'inhumation obligatoire
 - Au cœur du service public
- Un mode d'inhumation temporaire
 - Un délai de rotation de 5 ans

Thème 2°/ LA REPRISE DES SEPULTURES FUNERAIRES

1°/ La reprise des concessions temporaires échues

* Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures non renouvelées

- Le non-renouvellement de la concession
 - Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
 - Le délai de carence de deux ans
- Les formalités de publicité
 - Une obligation légale
 - Une obligation par tout moyen

2°/ La reprise des concessions en état d'abandon

* Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures dégradées

- Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
 - Une double condition temporelle
 - Une condition matérielle

• Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

• Les étapes de la procédure de reprise

- La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er constat d'abandon :
 - Le transport in situ
 - La rédaction du 1er procès-verbal
 - La notification / l'affichage du 1er procès-verbal
- La confirmation de l'état d'abandon : le 2d procès-verbal :
 - Le délai annal
 - Le transport in situ
 - La rédaction du 2d procès-verbal
 - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal

• L'issue de la procédure de reprise :

- La délibération du conseil municipal
- L'arrêté de clôture

• Les effets de la procédure de reprise

- L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires :
- Les droits de la commune sur les terrains repris

• L'exhumation des restes mortels :

- La réinhumation en ossuaire
- La crémation

3°/ La reprise des emplacements en terrain commun

* Analyser les règles juridiques relatives au relevage des sépultures des personnes dépourvues de ressources

- Une absence de droit au renouvellement
- Une absence de publicité

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Valérie AREKIAN, Docteur en droit public, intervient sur les formations d'élus depuis 2008. Spécialisée en droit des collectivités territoriales, elle travaille particulièrement sur des thèmes comme la gestion des cimetières, la police de l'environnement, les communes et la sécurité, l'intercommunalité, la laïcité, le statut de l' élu, l' élu local et le risque pénal, le pouvoir de police municipal... Elle est également chargée d'enseignement à la Faculté de Droit de Lille (LILLE II).



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux. Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

Exposés didactiques à partir d'un support de formation PowerPoint présenté par l'intervenante
Remise aux participants de modèles d'actes juridiques élaborés par l'intervenante
Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus / les agents

Evaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis.
Un suivi post-formation pourrait être envisagé à 6 mois, sous forme d'entretien téléphonique et/ou de questionnaire

Les résultats attendus :

La conduite exhaustive de procédures de reprise au cours de la session de formation doit permettre aux élus / aux agents, de retour dans leur commune, de superviser de bout en bout le relevage des concessions.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires

Durée : Une journée 7 heures

Lieu : LIMOGES

Date : le mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 450€ TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité . Exonération de
TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le mercredi 16 juillet 2025**
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0101/88982928900012_ELU0305-AVRS13



- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Cimetières et gestion funéraire : La reprise des sépultures funéraires

Date de la session : mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 17h

Lieu de la session : LIMOGES

Adresse de la formation : Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL . L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification):

Novotel Limoges Le Lac 2 Avenue d'Uzurat Parc d'Activités Nord Jaune 87280 LIMOGES

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune

Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : **Commune :** **Numéro de siret :**

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐